

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité environnementale										
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :									
27/06/3017	27/06/2017	2017-005868									
	1. Intitulé du projet										
Port de Plaisance de Gruissan (11 430) - Re	Port de Plaisance de Gruissan (11 430) - Reconversion du Site de Bramofam : Création d'une Base Nautique										
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (c	ou des) pétitionnaire(s)									
2.1 Personne physique											
Nom	Prénom										
2.2 Personne morale											
Dénomination ou raison sociale	Dénomination ou raison sociale Office de Tourisme de Gruissan - Port de Plaisance										
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Jean-Claude MERIC - Directeur Général										
RCS / SIRET 4 2 5 1 2 7 6	8 5 0 0 0 2 1 Forme juri	dique EPIC									

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caracteristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
CE- Art.L122-1 II - Art.R122-2 - Ann.R122-2 CE- Art.L122-1 II - Art.R122-2 II alinéa 3 IOTA- CE - Art.R214-1 Nomenclature & arrêté du 9 août 2006 modifié et	9c - Port de plaisance d'une capacité d'accueil inférieure à 250 emplacements Travaux de dragage d'entretien du chenal de navigation et du chenal d'accès au site 4.1.2.0 2° - Travaux d'aménagement portuaires (montant entre 160 k€ et 1900 k€) - D 4.1.3.0 3°b) - Dragages en milieu marin - Teneur < N1 - Vol. de 500 et 500 000 m3 - D 2.2.3.0 1°b) - Flux de pollution brute < R1 ou entre R1 et R2 selon nb. de carénages/j - D

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par l'Office de Tourisme de Gruissan et Marina 21 est conçu comme la réhabilitation de la friche industrielle du site de Bramofam, bâtie sur les piliers du Développement Durable : un développement, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Le projet prévoit des aires de stockage horizontal à terre d'une capacité maximale à terme de 350 bateaux (voiliers et bateaux à moteur étant sur des espaces séparés), des aires de circulation, la transformation des bâtiments existants en espace d'accueil et de gardiennage, un espace de carénage et d'entretien équipé d'un appareil de traitement, un club-house, ainsi que la reconstruction d'une cale de mise à l'eau, avec son ponton d'attente et des pontons de stationnement saisonniers des bateaux. Le projet propose une navette entre les quartiers de Mateille et des Chalets, permettant ainsi de réduire les flux de circulation entre les deux grandes plages de Gruissan. Priorité est donnée au réemploi et à la valorisation des matériaux présents in situ, tels que le béton des ouvrages devant être démolis (canaux, bassins), le béton des pontons déconstruits par le port en 2016 et valorisé en graves routières.

Le projet articule les espaces sur la base des objectifs suivants : 1/ produire des biens ou des services en répondant à la demande spécifique de Gruissan, 2/ créer des emplois directs, indirects, saisonniers pour que chacun puisse profiter de la réussite du projet, 3/ améliorer, protéger et préserver l'environnement par solidarité pour les générations présentes et futures.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre des missions dévolues par la ville de Gruissan à l'Office de Tourisme :

- contribuer à l'aménagement paysager de l'espace urbain de proximité
- développer l'implantation d'entreprises du nautisme et favoriser l'activité nautique de la station
- contribuer à un nouveau positionnement nautique axé sur un véritable art de vivre, mêlant l'aspect environnemental et la découverte culturelle pour accroître l'attractivité et la compétitivité de la destination maritime de Gruissan
- contribuer au développement des actions et installations permettant l'implantation de nouvelles activités sur les sites et dans les domaines des métiers maritimes,

Requalification d'une friche industrielle, présentant une nuisance paysagère et des risques pour le voisinage, afin de contribuer à la mise en valeur du périmètre portuaire pour accueillir des équipements liés à la mer (catégorie de constructions 6 autorisées en zone RLh selon PPRL de Gruissan du 5 janvier 2017).

Offre de services complémentaires à ceux existants sur le port de Gruissan et sa zone technique pour répondre à la demande constante et insatisfaite de places de port, au besoin de carénage et entretien de multicoques. Redynamisation d'une ancienne zone d'activités.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

MAITRISE D'OUVRAGE OFFICE DE TOURISME (4 mois - février à mai 2018)

- Reconstruction d'une cale de mise à l'eau 28 m x 28 m (terrassements et dalle en béton dans enceinte de palplanches, rétablissement de l'épi de protection et confortements locaux de talus par repose d'enrochements déplacés), avec pontons d'attente (126 ml)
- Restitution de son chenal d'accès et rétablissement du chenal de navigation de l'avant-port (dragage 10 000 m3) avec rejet de substitution sur la plage du Grazel (projet conjoint avec la Mairie de Gruissan) [matériaux propres].

MAITRISE D'OUVRAGE MARINA 21 (4 mois - février à mai 2018)

- Dépollution du site : démolition à la pince hydraulique des bassins et canaux en béton, réutilisation en puits canadien ou comblement
- Réhabilitation et Mise aux normes de deux bâtiments :
- 1/ un hangar de 1000 m² (structure poteaux-poutres, remplissage parpaings, toiture métallique) conservé à 50 % et transformé en espaces d'accueil de club-house, démoli à 50 % pour création d'une surface de carénage équipée d'un appareil de traitement avant rejet au milieu, désigné "hangar bleu". Stockage de l'eau de pluie pour besoins du carénage.
- 2/ un bâtiment 440 m² (construction traditionnelle, toiture métallique) entièrement réhabilité en espace d'accueil des services du site, désigné "bâtiment rouge"
- Dragage d'un bassin d'attente (5900 m² x 1.70 # 10 000 m3) avec rejet dans d'anciens bassins tampons
- Installation de 344 ml de pontons flottants dans les zones d'attente
- Stabilisation des voies de circulation et aires de stockage pour port à sec, par grave de recyclage (béton de pontons déconstruits)

(Voir Description du Site de Bramofan et plans de l'organisation du site et des ouvrages en annexe)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

MAITRISE D'OUVRAGE OFFICE DE TOURISME

Mise à terre et mise à l'eau rendues possibles par l'accès à la rampe pour toutes unités ne pouvant être manutentionnées via les autres moyens du port [unités de largeur supérieure à 6.25 m (largeur limite de la grande darse de la zone technique portuaire) ou n'acceptant pas le levage par sangles (ex. unités en bois, nécessitant une sortie d'eau sur ber)].

MAITRISE D'OUVRAGE MARINA 21

Club nautique avec gardiennage et entretien des bateaux et services annexes :

- port à sec horizontal et gardiennage de bateaux de plaisance, mise à l'eau
- entretien et carénage
- location de boxes pour entreposage de matériel (voiles, accastillage, etc)
- vente de produits en relation avec la navigation de plaisance (accastillage, équipements de sécurité, etc)
- possibilité de restauration sur place

Organisation des services :

- stockage en épi des bateaux
- accueil des adhérents, PC de gardiennage et location de boxe à matériel dans le bâtiment rouge à l'entrée du site
- club nautique comprenant un espace de magasins et cafétéria-restauration dans le bâtiment bleu
- entretien et carénage à l'arrière du bâtiment bleu
- cale de mise à l'eau

(Voir Description du Site de Bramofan et plans de l'organisation du site et des ouvrages en annexe)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administ	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il	été ou sora	t-il soumis 2
La décision de l'autorité environneme	entale devra être jointe au(x) dossier	(s) d'autorisc	ation(s)
1/ Déclaration Loi sur l'Eau (art. L214-1 à	L214-6 du Code de l'Environnement),	par l'objet et	le montant des travaux
[4.1.2.0 - Travaux d'aménagement portu	aires et autres ouvrages réalisés en co	ntact avec le	milieu marin et ayant une incidence
directe sur ce milieu / 4.1.3.0 3° b) - Drag	age en milieu marin / montant de 950) k€HT, ≥ 160	k€ mais < 1900 k€ pour les travaux en
contact avec le milieu marin, et, pour les	dragages, d'une teneur des sédiment	s extraits ≤ N	1 pour l'ensemble des éléments qui y
figurent, dont le volume in situ dragué à	The cours de 12 mois consecutits est ≥ 5	000 m3 mais <	(500 000 m3]
2/ Evaluation Environnementale au cas p 3/ Evaluation des Incidences Natura 200	0 (art 1 414 4 du Code de l'Environne	onnement) pa	ar la nature des trava <mark>ux (9c)</mark>
proximité	o (art. L 414-4 du Code de l'Environner	ment), par la	presence de sites Natura 2000 à
NB - Permis de clôture, de démolir, d'am	énager (vc PPRI) : avant fait l'objet de	procóduros n	par ailloure, avoc avis favorelle
Termis de ciotale, de demoni, d'ann	enager (ye i i ne) : ayant lait i objet de	procedures p	all allieurs, avec avis lavorables
4 5 Dimensione at a supplication of the			
4.5 Dimensions et caractéristiques du p		on - préciser le	
Cale de mise à l'eau : # 28 m x 28 m, pen	eurs caractéristiques	3 - 2 50 NCE	Valeur(s)
(raccordement chenal avant-port) - Conf			784 m², TN 1.20 NGF, fond -2.50 NGF 28 ml
Restitution chenal d'accès et de navigati		. la cale)	10 000 m3 - sable < N1
Pontons flottants mise à l'eau	on actana portraragage		126 ml
Pontons flottants zone d'attente + Draga	age zone d'attente		344 ml - 10 000 m3
Aire de carénage sur unité de traitement			400 m ²
A / La sellandia un du mustad			
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)			
d'implantation	Coordonnées géographiques 1	Long. <u>03</u> ° <u>0</u> 6	<u>5'58"E</u> Lat.43°06'29"N
850 avenue de l'Aiguille	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),		
Bramofan	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de		
11 430 Gruissan	l'annexe à l'article R. 122-2 du		
	code de l'environnement :		
Références cadastrales			
BC 01 - BC 322 - BE parcelle contigüe	Point de départ :	.ong °	'"_ Lat ° ' "_
aux précédentes		'"_ Lat°' "	
	Communes traversées :		
			" n m n
Joi	gnez à votre demande les annex	xes n° 2 à 6	
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	n d'une installation ou d'un ouvrage	existant?	Oui X Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'u	ne évaluation	on o
environnementale ?			Oui Non X
			•
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement	les		
différentes composantes de votre pr			
indiquez à quelle date il a été autori	sé ?		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		Voir localisation sur document joint ZNIEFF de type I: Salins de Reprise et Etang de Grazel (1129-1009) (principalement en rive droite du canal du Grazel + zone humide entre l'avant port et les chalets) - Etang et dunes de Mateille (1131-1007) (rive nord en sortie de l'av. port) ZNIEFF de type II: Lido de Gruissan nord - St-Pierre-s/Mer (1131-0000) (rive nord en sortie de l'av. port) - Complexe des Etangs de Bages-Sigean (1129-0000) (av. port)
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Voir document joint Commune de Gruissan, soumise à PPRL (Arrêté Préfectoral n° DDTM- SPRISR-2016-034 le 5 janvier 2017)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×		Voir désignation et localisation sur document joint Parc Naturel Régional (P.N.R.) n° PNR34002 de la "Narbonnaise en Méditerranée"
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Voir désignation et localisation sur document joint Commune de Gruissan, soumise à PPRL (Arrêté Préfectoral n° DDTM-SPRISR-2016-034 le 5 janvier 2017)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?	×		Voir désignation et localisation sur document joint Agglomération de Gruissan (17/02/44) - Etang de Gruissan et ses abords (09/01/63)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Voir désignation et localisation sur document joint ZPS des Etangs du Narbonnais FR 9112007 - SIC du complexe lagunaire de Bages Sigean FR 9101440 - ZPS de la Côte Languedocienne FR 9112035 - SIC des Côtes Sableuses de l'Infralittoral Languedocien FR 9102013 Montagne de la Clape : ZPS FR 9110080 et SIC FR 9101453 (> 1 km)
D'un site classé ?	×		Voir désignation et localisation sur document joint Chapelle des Auzils et Cimetière Marin (12/02/74) - Massif de la Clape (SC) (09/03/73)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Site déjà anthropisé - Terre-plein stabilisé (revêtement grave stérile), ouvrages - Proximité du chenal de navigation du port de plaisance - Proximité de la Plage des Chalets (Fréquentation estivale concomitante avec la période d'activité du projet) Végétation présente : Espèces communes et non patrimoniales
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	Site déjà anthropisé - Terre-plein stabilisé (revêtement grave stérile), ouvrages - Proximité du chenal de navigation du port de plaisance - Proximité de la Plage des Chalets (Fréquentation estivale concomitante avec la période d'activité du projet) Végétation présente : Espèces communes et non patrimoniales

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Submersion marine, mais projet intégrant les prescriptions du PPRL
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Favorise la navigation de plaisance Navette portuaire entre Mateille et les Chalets permettant de réduire les flux de circulation automobile entre les deux grandes plages de Gruissan
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Pendant la durée des travaux (Engins de chantier pour démolition, terrassements et battage : cale de mise à l'eau, dragages, broyage des produits de démolition pour réemploi en grave de voies de circulation, pontons flottants)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Pas en fonctionnement normal
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	Eclairage public principalement d'origine solaire
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	Pas en fonctionnement normal
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Pas en fonctionnement normal
	Engendre-t-il des effluents ?	X		Restitution au milieu, après traitement, des eaux de carénage. Appareil de traitement dimensionné en conséquence
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Déchets liés à l'activité d'entretien des navires de plaisance. Collecte prévue + évacuation vers la déchetterie portuaire de la zone technique portuaire

Patrimoine / Cadre de vie			X	Réhabilitation d'une friche industrielle
/ Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Revitalisation économique d'une friche industrielle
approuves	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
43 les incides	aces du projet identifié	as all	4.1 sor	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non X Si oui, décriv			n-elles susceptibles a avoir des effets de nature transfrontiere ?

ne	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre ne annexe traitant de ces éléments) :
- 2. - 2. d' <i>P</i>	ir documents joints : A03-Bramofan-Cas par cas-Complément 14734-03-01a A04-Rapp. Enq.Pub. PA sci_marina_21 : Rapport du Commissaire Enquêteur à l'issue de l'Enquête Publique liée au Permis Aménager du projet de Marina 21 (l'ensemble du rapport est disponible par le lien suivant : http://www.ville-gruissan.fr/IMG/ f/sci_marina_21.pdf)
	7. Auto-évaluation (facultatif)
AL	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Co	mpte tenu du contexte réglementaire (présence de sites Natura 2000 dans l'environnement du projet), le projet fera l'objet
	ine évaluation des incidences Natura 2000.
	projet a déjà été soumis à enquête publique lors du dépôt de son permis d'aménager. Il intègre les remarques faites par le
	blic et les services instructeurs. Le rapport du commissaire enquêteur conclut à un avis favorable. Il est disponible sur le site vant : http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_ep_def.pdf.
Sui	vant : http://www.aude.gouv.ii/iiwd/pui/rapport_cp_der.pui.
	O American
	8. Annexes
8	.1 Annexes obligatoires
	Objet
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Non publié;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;

Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 4 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une cartie permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est

constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

susceptible d'avoir des effets.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnai	re
Verillez compléter le tableau ci joint en indiguant les annoves jointes en exérce su	

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Voir document joint :

2A03-Bramofan-Cas par cas-Complément 14734-03-01a.pdf

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Gruissan

le, 26 juin 2017

Signature